



PROCÈS-VERBAL

**Conseil d'Administration n°2
du 30 Novembre 2021**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 30 novembre 2021 en séance ordinaire, sur convocation du chef d'établissement en date du 19 novembre dernier.

Le quorum étant atteint (20 participants), voir la feuille d'émargement en pièce jointe, M. Pascal DEBONNAIRE, président, ouvre la séance à 18h40.

Désignation du secrétaire de séance : M. Gabriel DRELON.

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 novembre dernier

M. DEBONNAIRE indique que toutes les modifications demandées par M. LACOMBE ont été prises en compte dans le procès-verbal.

Monsieur le président soumet au vote, l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 novembre dernier.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	19		1

DÉCISION

Le procès-verbal est adopté.

Monsieur DEBONNAIRE présente l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration.

A. Questions relatives à la vie pédagogique.

Présentation et explications par M. BLOT Matthieu du projet d'évaluation pour le bac à venir.

40% de la note sera en contrôle continu et les 60% restant en examen. Il y en aura au moins deux par matière. Choix en première sur la LV 1 ou 2.

Quelques demandes d'éclaircissement sont faites par Madame ORIOL et Messieurs LACOMBE et RUESCHE auxquelles Messieurs DEBONNAIRE et BLOT répondent.

Compte-tenu de la densité du projet, celui-ci sera joint en annexe du procès-verbal.

La liste des sports retenus pour le bac est la suivante : Accrosport – Demi-fond – Danse – Badminton – Ultimate – Cross-training.

Ce document est en information car validé la veille par le Conseil Pédagogique.

B. Questions relatives à la vie budgétaire et financière.

1- Adoption du budget 2022

Madame VALERY Véronique nous présente le budget prévisionnel pour l'exercice 2022 avec différents commentaires de Monsieur DEBONNAIRE.

Les réserves de l'établissement se situant en dessous du seuil des 30 jours de fonctionnement, la Région a augmenté de 6 % le montant de la subvention qui s'élève à 303 805.00 €.

Les 17 438.00 € supplémentaires ont été répartis pour 3 000.00 € au service AP et 14 438.00 € au service ALO.

Pour le service AP (Activité Pédagogique), les crédits ouverts pour chaque discipline sont identiques à ceux de 2021, il a été rajouté 50.00 € pour l'abonnement à Europresse, 540.00 € pour le CDI, 500.00 € pour les fournitures pédagogiques, 2 822.20 € pour l'achat de fournitures diverses et 1 000.00 € pour la location de matériels. Les sorties et les voyages sont budgétisés conformément au programme annuel d'actions voté lors du Conseil d'administration du 15/11/2021.

Pour le service VE (Vie de l'élève), les crédits pour les fonds sociaux et le fonds de vie lycéenne sont ouverts pour le montant de la subvention attribuée en 2021 et en prenant en compte les reliquats existants. Pour les manuels scolaires, la Région ayant financé sur 3 ans le renouvellement intégral de tous les manuels scolaires, sauf cas exceptionnels, il ne devrait pas y avoir de subvention en 2022. La subvention inscrite au budget correspond au montant attribué en 2018.

Pour le service ALO (Administration et logistique), l'augmentation de 14 438.00 € a été répartie entre les dépenses de viabilisation pour 5 000.00 €, les charges générales pour 2 438.00 € et l'entretien pour 7 000.00 €.

Pour le SRH, les recettes et les dépenses sont déterminées en fonction des tarifs et des taux de reversements adoptés par le Conseil d'administration du 15/11/2021 et des effectifs.

Pour le service des bourses nationales, la subvention est attribuée en fonction des bourses versées aux familles.

L'Etat des emplois et l'EPA (Etat prévisionnel des achats) sont présentés pour information.

Départ de Monsieur PINEAU Philippe à 19h25.

M. DEBONNAIRE soumet l'approbation du budget au Conseil d'Administration :

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19		
DÉCISION	Le budget est adopté.		

Décisions budgétaires modificatives

DBM de niveau 3 d'un montant global de 80 640.00 € avec l'attribution par le Région d'une subvention complémentaire de fonctionnement comprenant 36 884.00 € pour l'externalisation des espaces verts et de la blanchisserie et un complément de 33 756.00 € , à laquelle s'ajoute un prélèvement sur le fonds de roulement de 10 000.00 €.

- Service ALO pour l'externalisation : 36 884.00 €
- Service ALO pour la viabilisation : 17 000.00 €
- Service ALO pour l'entretien : 15 000.00 €
- Service ALO pour les charges : 1 756.00 €
- Service SRH : 10 000.00 € pour l'achat de denrées

M. DEBONNAIRE soumet l'approbation de la décision modificative au Conseil d'Administration.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19		

DÉCISION La décision est adoptée.

Autorisation de location d'imprimantes.

Dans l'exercice de son emploi, M. BEAUDENON, responsable entretien, a besoin de deux imprimantes (une couleur et une N/B). Un appel d'offre a été effectué sur trois fournisseurs. Cette location d'imprimantes viendra s'ajouter au marché existant lors du renouvellement du contrat de location des photocopieurs.

M. DEBONNAIRE soumet l'approbation du contrat de location et de maintenance au Conseil d'Administration.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19		

DÉCISION L'autorisation de location est adoptée.

Renouvellement de la convention partenariat avec l'Université d'Angers.

M. DEBONNAIRE soumet l'approbation de la convention de partenariat sur l'enseignement d'ouverture optionnel au Conseil d'Administration.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19		

DÉCISION L'autorisation d'achat est adoptée.

Jeunes en librairie.

C'est un dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) pour faire découvrir ou redécouvrir aux élèves l'univers du livre et de la librairie. Cette opération est inscrite dans le plan de relance 2021-2022 et est opérationnelle depuis la rentrée. Ce dispositif permet également l'achat gracieux jusqu'à 20 euros d'un ouvrage.

Cette année, une classe de seconde sous l'impulsion de M. BODARD (professeur documentaliste) et du professeur de français.

M. DEBONNAIRE soumet au Conseil d'Administration, l'approbation pour signer la convention de partenariat.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19		

DÉCISION L'autorisation de signature est adoptée.

Signature avenant Saumur Val de Loire Agglomération

Afin de permettre à la société KYRIELLE de mettre en place les containers nécessaires pour collecter les déchets, M. DEBONNAIRE soumet au Conseil d'Administration l'autorisation de signature du contrat de collecte des déchets avec Saumur Val de Loire Agglomération.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19		

DÉCISION	L'autorisation de signature est adoptée.
-----------------	---

Réponses aux questions diverses posées par les représentants de la PEEP.

1. Depuis quelques semaines, nous avons tous écho dans nos entourages respectifs d'un nombre croissant de cas de contamination, de classes ou d'écoles fermées, etc... Qu'en est-il au lycée ? L'an passé, Mme Mignon adressait régulièrement à l'ensemble des parents un courriel faisant un bilan de la situation sanitaire au lycée.

Pouvez-vous mettre au point un tableau de bord synthétique facile à actualiser qui serait adressé de façon hebdomadaire et permettrait, en toute transparence, que les parents aient une vision globale de la situation au lycée svp ?

Réponse de M. Debonnaire : pas de communication tant qu'il n'y avait pas lieu de le faire. Des communications ponctuelles seront donc faites à chaque fois qu'il y aura des cas avérés de COVID comme cela a été fait le 26 novembre dernier.

2. Plusieurs parents nous ont alertés sur la fatigue de leurs enfants en raison du rythme auquel ils sont soumis : jusqu'à 13 heures d'amplitude horaire entre l'heure du réveil et le retour à la maison auxquelles il faut ajouter les heures de travail à la maison. Les principales causes avancées : les emplois du temps (beaucoup de "trous", mauvaise répartition des matières dans la semaine, des après-midis avec 6 heures de cours consécutives...), un manque de coordination entre les professeurs (exemple de 5 gros devoirs sur table le même jour pour la 1ère B), des devoirs donnés pour le lendemain... Ce sujet de l'amplitude horaire a déjà été évoqué lors du conseil d'administration du 5 octobre ; nous avons bien noté que les emplois du temps ne pouvaient plus être modifiés et que l'internat pouvait constituer une bonne solution pour les élèves les plus éloignés. Mais voyez-vous néanmoins des pistes d'amélioration possibles ?

Réponse de M. Blot : pas d'amélioration possible des emplois du temps. S'il y avait eu une possibilité d'améliorer cela aurait été fait. Le rythme de travail est effectivement intensif ; c'est celui d'un lycée et non plus d'un collège. Même si cela peut exister, le fait d'avoir des leçons le jour pour le lendemain doit rester assez rare.

Réponse de M. Debonnaire : la coordination entre les professeurs a ses limites notamment pour les premières et les terminales du fait des groupes de spécialités. L'an prochain, les élèves de certaines spécialités seront regroupés pour éviter ce genre de problème. Les enseignants sont bienveillants et ne souhaitent pas mettre les élèves dans la difficulté. Les élèves peuvent s'exprimer auprès de leurs enseignants en cas de problème particulier ; ils seront entendus.

M. Lubrano (professeur de mathématiques) explique que dans un même groupe de spécialité, il y a des élèves de 7 à 8 classes. Quand il planifie une évaluation, il consulte les élèves qui ne sont pas en mesure eux-mêmes de se mettre d'accord entre eux. Pour des évaluations efficaces, il essaie donc de les décaler dans le temps pour que le programme soit bien "digéré" et qu'ils aient le temps de se préparer. De toute manière, et même dans les meilleures conditions de dialogue avec eux, les élèves auront à être évalués dans un laps de temps assez court.

3. Le contexte sanitaire des 2 années écoulées semble avoir impacté pas mal d'élèves qui ressentent un manque de bases et des difficultés à suivre dans certaines matières à gros coefficient. Un besoin de soutien est exprimé dans de nombreuses matières. Avez-vous identifié ces besoins et avez-vous prévu un dispositif particulier ?

Réponse de M. Debonnaire : les besoins sont en train d'être identifiés depuis la rentrée (plus facile pour les secondes avec les tests nationaux de début d'année). Certains élèves sollicitent du soutien et leurs demandes sont prises en considération dans la mesure du possible. L'institution a doté le lycée de plus de 400 heures (soit plus de 10 HSA). M. Lubrano confirme que le dispositif de soutien existe, notamment en mathématiques (de 2 à 20 élèves). M. Debonnaire indique que cela a aussi été fait dans les langues vivantes. La difficulté réside dans la disponibilité des uns et des autres au même moment et certains besoins n'ont pu être satisfaits.

4. On demande en 1ère une certaine analyse et des plans construits mais certains élèves n'ont jamais eu de cours sur la méthode. Ils n'ont pas tous eu les mêmes professeurs en seconde et n'ont pas tous le même soutien à la maison. Les professeurs pourraient-ils faire un point sur le sujet avec leurs élèves et veiller à ce qu'ils aient bien tous les bases méthodologiques requises pour la suite de leur parcours ?

Réponse de M. Blot : cette question ne relève pas vraiment du conseil d'administration. Les élèves viennent tous d'horizons et de classes différentes. Cette question doit plutôt être abordée directement avec les enseignants concernés ou dans le cadre notamment des conseils de classe. M. Lubrano demande que les parents fassent un peu confiance aux enseignants qui sont formés à ce genre de situations, savent identifier les problèmes qui peuvent se poser et mettre en oeuvre les solutions de remédiation adaptées pour aider chaque élève individuellement.

5. De nombreux parents expriment un besoin d'information s'agissant de l'orientation, du choix des spécialités, de Parcoursup, des épreuves du baccalauréat... Est-il prévu des réunions ? Des rencontres avec des professionnels ? Le planning des "bacs blancs" est-il déjà établi ? Plusieurs parents regrettent qu'il n'y ait pas eu de réunion de rentrée. S'il y en a bien eu pour les secondes, cela n'a a priori pas été le cas pour les premières et terminales. Pour quelles raisons ? Est-il prévu des rencontres parents-professeurs. Pour satisfaire le besoin d'information des parents à l'échelle de l'année scolaire, pourriez-vous publier et actualiser sur le site web du lycée un calendrier des différents événements (calendrier d'orientation, sorties, animations, voyages scolaires, rencontres parents/professeurs, réunions d'information, conseils de classe...)?

Réponse de M. Blot :

- *Oui, il est prévu des réunions avec les professeurs, pour les classes de secondes avant les vacances de Noël, pour les premières et les terminales durant les 2èmes ou 3ème semaines de janvier.*
- *Rencontres avec les professionnels : le CALEP à Angers (2-4 décembre) avec les classes de terminales s'il est maintenu / Forum de l'orientation de Cholet en janvier avec les premières.*
- *Planning des bacs blancs : il est en train d'être établi*
- *Réunions de rentrée : trop d'incertitudes quant au protocole sanitaire. Les réunions avec les professeurs sont programmées en décembre et janvier (voir ci-dessus).*

Réponse de M. Debonnaire : durant la deuxième quinzaine de janvier, des réunions en soirée seront consacrées spécifiquement aux questions de l'orientation pour les premières et les terminales. Une communication sera faite aux parents en ce sens.

6. Internat : "Dans le règlement les internes sont censés éteindre les lumières à 22h et dormir mais apparemment ils peuvent faire ce qu'ils veulent et les surveillants ne surveillent rien du tout... On vous confie nos enfants en espérant que les règles soient respectées mais il n'en n'est rien et les personnes chargées de leur surveillance elles-mêmes font du bruit jusqu'à pas d'heure".

Réponse de M. Debonnaire qui a très mal pris cette mise en cause gratuite et totalement infondée. Mme Le Bourvic confirme que cela ne peut en aucun cas refléter la réalité du fonctionnement de l'internat et prend à témoin Paul Braud, le représentant des élèves.

7. Plusieurs retours sur le fait que tous les sanitaires ne sont pas pourvus de savon (ni même de distributeur de savon) et/ou de papier pour s'essuyer les mains. Pour quelles raisons ? En ces temps de pandémie cela pose d'autant plus question. Merci de faire le nécessaire au plus vite pour que l'ensemble des sanitaires soit durablement équipés du matériel et des produits en question.

Réponse de M. Debonnaire : les WC ont tous été équipés de distributeurs de savon ; les agents vérifient régulièrement leur approvisionnement. Mais quelques "trublions" ont détruit les distributeurs dans certains sanitaires des garçons ; ils ont été recommandés mais n'ont pas encore été reçus. Les sèche-mains ont été remis en service en accord avec les autorités sanitaires (en remplacement des distributeurs de papiers essuie-mains). Les élèves sont invités à faire remonter ce genre de problème directement aux surveillants ; cela sera plus agréable et permettra d'y remédier plus rapidement.

8. Pour quelle raison l'option théâtre n'a pas été intégrée dans les horaires de cours habituels ?

Réponse de M. Blot, M. Debonnaire et M. Lubrano : cela a toujours été comme ça et cela est clairement indiqué lors de l'inscription.

9. Concernant l'octroi d'un ordinateur à chaque élève, c'est un plus pour les élèves qui ne sont pas équipés à la maison. Par contre ces ordinateurs sont en mode bridé de sorte que l'on ne peut

06/12/2021

rien installer dessus. Pas même un programme à but pédagogique comme PyCharm ou Visual Studio par exemple pour du développement Python. Leur utilisation est donc plus que limitée, d'autant plus si l'élève possède un ordinateur familial sur lequel il peut accéder à tous les logiciels existants. Serait-il possible de faire des suggestions de logiciels qui pourraient être débloqués et accessibles dans le store ? Les nouveaux programmes du lycée prévoient des cours d'informatique et de développement en langage Python. Mais il est impossible de s'exercer sur les ordinateurs offerts...

Réponse de M. Debonnaire : la question sera transmise à la conseillère régionale qui est absente ce soir.

10. Est-il possible de prévoir un lieu sécurisé pour le stockage des ordinateurs portables des élèves de l'internat pour qu'ils puissent les conserver avec eux et travailler avec sans risque de vol plutôt que de les laisser chez eux ?

Réponse de M. Challemet : non, ce n'est pas possible, c'est comme avec les téléphones portables. Mais chaque élève dispose néanmoins d'une armoire avec un cadenas. Il y a également du matériel informatique à l'internat pour ceux qui en auraient besoin. Les élèves ont également des temps d'études dans des salles équipées ou au CDI.

11. L'étude obligatoire est une heure de permanence classique. Ne serait-il pas plus intéressant de la transformer en heure de soutien avec une vraie aide, et seulement pour les élèves qui en ont besoin ? On nous cite l'exemple d'un élève habitant juste à côté du lycée qui rentre chez lui lorsqu'il n'a pas cours et fait ses devoirs à la maison. Il lui arrive de devoir retourner au lycée juste pour cette heure d'étude obligatoire qui ne lui apporte rien, et de repartir ensuite.

Réponse M. Debonnaire : cette heure d'étude dans un cadre sécurisé apporte nécessairement et favorise aussi une autonomisation des élèves (notamment de seconde). Ils ont aussi la possibilité d'aller au CDI en en faisant la demande préalable.

12. Le lycée Duplessis-Mornay propose-t-il un dispositif d'accompagnement des élèves très performants ?

Réponse M. Debonnaire qui indique qu'il n'y a pas de dispositif de ce type de dispositif au lycée et qu'il n'en voit pas le besoin ; les élèves sont accompagnés au mieux par les enseignants en fonction de leurs situations particulières.

13. "Des défections importantes sont à compter concernant l'option arts plastiques, cela questionne. Un temps d'échange avec les élèves, l'enseignante et éventuellement les responsables de l'établissement a-t-il été envisagé ou va-t-il l'être ?"

Réponse M. Blot : il y a eu des départs mais pas plus que dans d'autres options et l'enseignante n'est pas en cause.

14. Beaucoup de retours à nouveau sur la restauration. Nous vous les transmettrons intégralement pour alimenter le travail prévu sur le sujet dans le cadre de CESC et/ou du CVL.

Réponse M. Debonnaire : en l'absence du chef, l'équipe se mobilise pour assurer le service dans les meilleures conditions possibles. Le sujet sera effectivement travaillé dans le cadre du CVL et du C'ESC. Les élèves sont invités à faire remonter leurs observations et propositions via leurs représentants élus. Les parents quant à eux sont invités à venir tester le restaurant quand ils le veulent ; il leur suffit d'appeler le lycée le matin même.

Fin de la réunion à 20 h 30.

Le Président,

Le Proviseur

Pascal DEBONNAIRE

Le secrétaire de séance,

Gabriel DRELLON

Destinataires :

- membres du C. A.
- dossier C. A.